



Projet de service

2024 - 2029

Les nouvelles orientations de travail du SRAS BTP fixées pour les cinq années à venir.

Le mot du Directeur



“Le SRAS BTP est à ce jour un des plus grands services de prévention et de santé au travail du BTP d'Occitanie. Il compte 32 centres répartis dans les départements de l'ancienne région Midi-Pyrénées (l'Ariège, la Haute-Garonne, le Gers, le Lot, les Hautes-Pyrénées, le Tarn et le Tarn et Garonne) avec une équipe de 83 collaborateurs.

L'année 2024 marque le début d'un nouveau projet de service pour le SRAS BTP ainsi qu'un renouvellement de notre agrément, s'inscrivant dans un contexte de réforme résultant de la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 de « renforcement » de la prévention et de la santé au travail.

Dans ce contexte, le présent projet de service s'attache à définir les modalités et les moyens mis en œuvre par le SRAS BTP pour répondre à ses obligations de manière équivalente sur l'ensemble des départements et indépendamment de la taille des entreprises adhérentes et du nombre de salariés suivis.

En s'appuyant sur la certification AFNOR SPEC 2217, notre démarche en matière de qualité et d'offre de service pour les cinq années à venir est de déterminer nos actions prioritaires en lien avec le PRST4 et les besoins du secteur BTP.”

Brice Roumiguère,
Directeur du SRAS BTP

Sommaire

- 04 Bilan du précédent projet de service**
- 06 Projet de service 2024 - 2029**
- 07 Les données socio-économiques**
- 08 Le positionnement du SRAS BTP**
- 10 Les missions du SRAS BTP**
- 12 Les moyens organisationnels**
 - Transformation organisationnelle du SRAS BTP
 - Méthodologie de management de projet
 - Méthodologie des groupes de travail et liste des groupes de travail
- 14 Le plan d'actions**
 - Prévention des accidents graves et mortels chez les travailleurs “précaires”
 - Travail et fortes chaleurs climatiques
 - Prévention de la désinsertion professionnelle
- 18 Annexes**
- 19 Glossaire**

Bilan du précédent projet de service

L'enjeu essentiel du précédent projet de service, lancé en 2017, consistait à reposer les fondamentaux, en termes :

- d'identification et de partage des axes de travail prioritaires dans une dynamique collective
- d'organisation des équipes pluridisciplinaires
- d'optimisation des outils de travail et de fiabilisation des données

L'intérêt étant de pouvoir s'inscrire dans une démarche de progrès et d'amélioration continue autour des 3 orientations prioritaires suivantes :

- La prévention primaire,
- La qualité et équité de service pour tous les adhérents,
- La maîtrise des équilibres budgétaires.

Les réalisations

Les chiffres



3 736

fiches entreprises
réalisées, soit 747 en moyenne par an



5 286

visites des lieux de travail
réalisées, soit 1 057 en moyenne par an



4 207

études de poste
réalisées, soit 841 en moyenne par an



5 793

aides à la rédaction du DUERP
réalisées, soit 1 159 en moyenne par an



5

actions phares
réalisées : TMS, Amiante, Culture prévention, Travail en hauteur et PDP

Les actions

Des groupes de travail pluridisciplinaires

Ces groupes de travail ont permis de poser une réflexion sur les trois projets : PDP, TMS et Culture prévention. Ils ont apporté une réponse sur les besoins des adhérents et les enjeux qui y sont rattachés.

Chaque groupe a pu constituer une fiche action par thématique, qui récapitule la typologie de la cible, la méthodologie d'intervention privilégiée, les ressources nécessaires à la mise en oeuvre ainsi que les objectifs et les indicateurs de performance.

Intérim : un engagement de prévention

Le SRAS BTP se positionne dorénavant dans une démarche résolument préventive dans le cadre du suivi des travailleurs temporaires.

Chaque agence d'intérim adhérente a été rencontrée pour recueillir ses besoins, l'accompagner dans la déclaration des risques, et notamment les risques particuliers et la prise de connaissance des dispositions réglementaires et l'aider à améliorer le circuit de communication avec l'entreprise utilisatrice.

Projet de service 2024 - 2029

Le nouveau projet de service du SRAS BTP a pour ambition d'impulser une nouvelle dynamique et d'en poser les fondations.

Les orientations de travail reposent sur un diagnostic qui apporte un éclairage sur les besoins terrain et en lien avec les exigences de la réglementation.

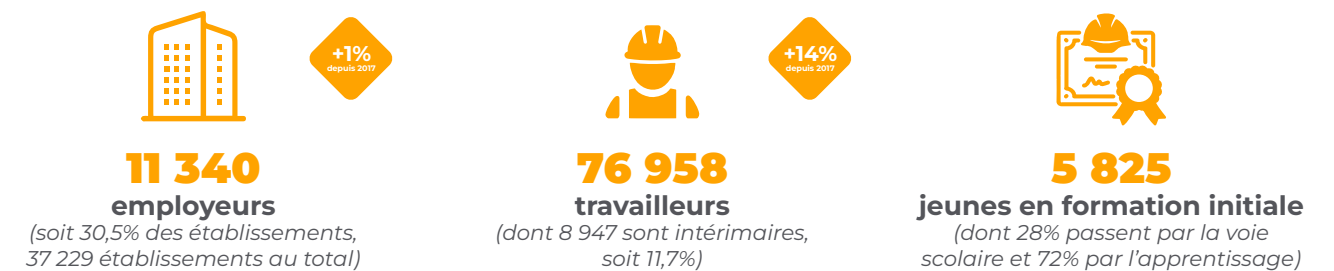
Le projet de service est un "programme" qui englobe 3 projets à part entière.

Ils seront déployés sur cinq ans selon la méthodologie de projet présentée dans les pages suivantes et ils seront, en partie, alimentés par l'expertise des groupes de travail pluridisciplinaires.

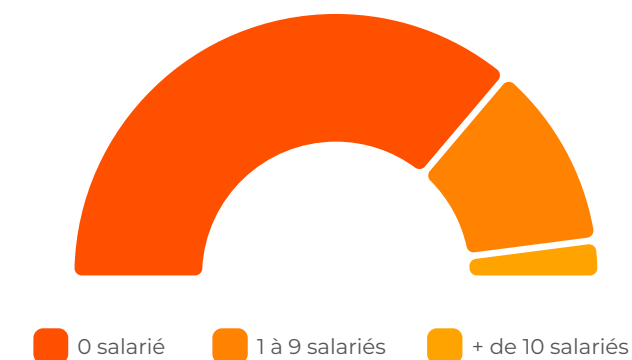
Les données socio-économiques

Les indicateurs présentés ci-dessous sont issus de la CERC Occitanie (Cellule Economique Régionale de la Construction).*

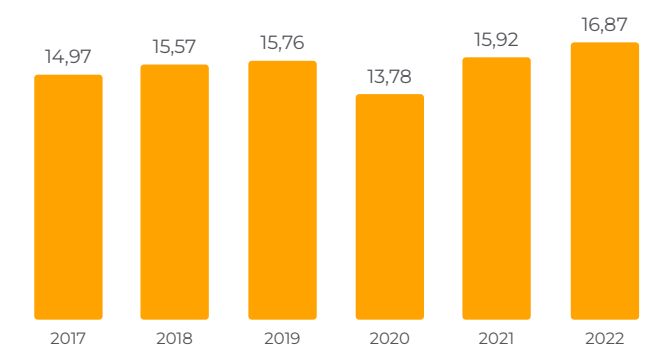
L'objectif est de dresser un état des lieux du secteur BTP en Occitanie, sur les départements de l'ancienne région Midi-Pyrénées qui nous permettra de mettre en avant les orientations du projet de service pour les cinq années à venir.



Répartition des établissements par taille



Evolution du montant des travaux en milliards d'euros constants



*Départements sélectionnés : Ariège (09), Aveyron (12), Haute-Garonne (31), Gers (32), Hautes-Pyrénées (65), Lot (46), Tarn (81) et Tarn-et-Garonne (82)

Le positionnement du SRAS BTP

Le cadre législatif et réglementaire dans lequel le SRAS BTP s'inscrit tient compte des évolutions réglementaires.

La publication progressive de textes de loi ainsi que l'injonction d'entrer en conformité avec la certification AFNOR SPEC 2217 impliquent des changements pour le SRAS BTP.

Le positionnement prend également en compte les recommandations du quatrième Plan Régional de Santé au Travail (PRST 4).

L'Association adapte sa stratégie organisationnelle en conséquence pour être en adéquation avec la réglementation, les pratiques et les besoins terrain. Le choix d'un nouvel outil numérique métier viendra compléter cette évolution.

Aujourd'hui le SRAS BTP se positionne comme l'expert de la prévention primaire et de la santé au travail du BTP sur l'Occitanie. Les entreprises BTP et activités annexes en sont la cible principale.

Au regard des besoins et des actualités de ce secteur d'activité, des thématiques ressortent comme étant prioritaires à traiter au cours des cinq prochaines années :

- Prévention des accidents du travail graves et mortels chez les travailleurs "précaires"
- Travail et forte chaleur climatique
- Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

Pour mettre ces axes de travail en perspective, un récapitulatif de chaque orientation est présenté ci-dessous.

Ce projet de service a été co-construit par la Commission Médico-Technique (CMT) au travers de réunions et de groupes de travail depuis ces deux dernières années :

- 9 réunions CMT réalisées au cours des deux dernières années.
- 8 contributeurs CMT ayant participé à l'élaboration du projet de service

01

Prévention des accidents du travail graves et mortels

Ce projet figure au PRST4 et sera ciblé sur les publics précaires (apprentis, intérimaires et CDD). Ces accidents graves et mortels représentent 26% des accidents*.

02

Travail et forte chaleur climatique

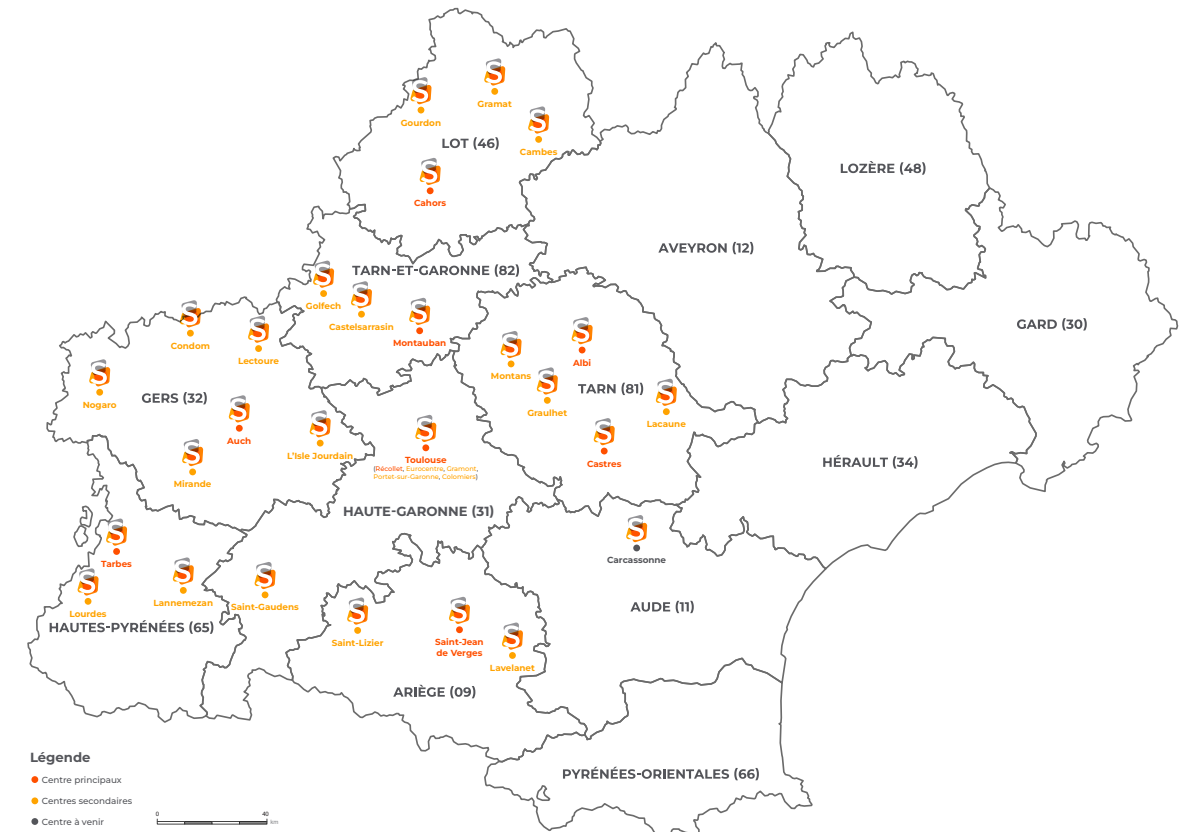
Cette thématique prendra la forme d'un projet dans lequel s'inscrira un diagnostic d'exposition des publics couplé à un recueil des besoins terrain.

03

Prévention de la désinsertion professionnelle

Inspiré par le PRST4 et en lien avec les besoins terrain, ce projet a vocation à favoriser une bonne coordination de tous les acteurs régionaux de la PDP.

Les missions du SRAS BTP



Actions en entreprise

Véritable partenaire des entreprises du bâtiment et de la construction en Occitanie, le SRAS BTP est un Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST) ayant pour mission de prévenir toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

L'objectif est de préserver au cours de la vie professionnelle un état de santé du travailleur compatible avec son maintien dans l'emploi.

Pour ce faire, le rôle du SRAS BTP est de déployer un accompagnement spécifique aux métiers du BTP.



Conseil

Ces cinq missions sont proposées aux adhérents dans le cadre d'une offre socle en contrepartie du versement d'une cotisation per capita.

Les dirigeants non-salariés des entreprises adhérentes peuvent bénéficier du même suivi que leurs salariés.

L'accompagnement global du SRAS BTP s'adresse aux entreprises du Bâtiment, des Travaux publics et des activités annexes. Les intérimaires et les entreprises extérieures intervenant en Installation Nucléaire de Base (INB) sont également suivis.



Surveillance de l'état de santé



Traçabilité et veille sanitaire



Promotion de la santé sur le lieu de travail

Le SRAS BTP en chiffres

7 647
entreprises adhérentes

70 535
salariés suivis

6 049
intérimaires

Les moyens organisationnels

Transformation organisationnelle

La mise en oeuvre d'un nouveau projet de service adossé à une demande d'agrément et une perspective à court terme de mise en conformité avec la certification AFNOR SPEC 2217 nécessitent une action préalable de transformation de l'organisation.

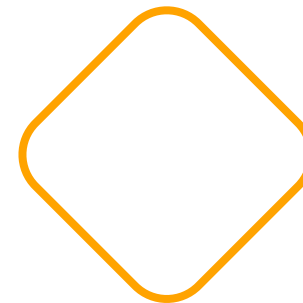
Dans ce cadre, le SRAS BTP a choisi de revoir son organisation de sorte à pouvoir mettre en place en interne des instances d'arbitrage telles que le Comité Exécutif (COMEX), le Comité de Direction (CODIR) et Comité Médical & Technique (COMET).

Méthodologie de management de projet

L'organisation du SRAS BTP prend un nouveau tournant en mettant en place une méthodologie projets et une gestion du portefeuille de projets.

Cette méthodologie permet de fixer un cadre structuré qui guide les équipes projets tout au long du cycle de vie du projet.

Elle fournit les outils nécessaires à chaque étape et donne des directives claires pour soutenir le chef de projet dans la planification, la gestion et le contrôle du projet.



Méthodologie des groupes de travail et liste des groupes de travail

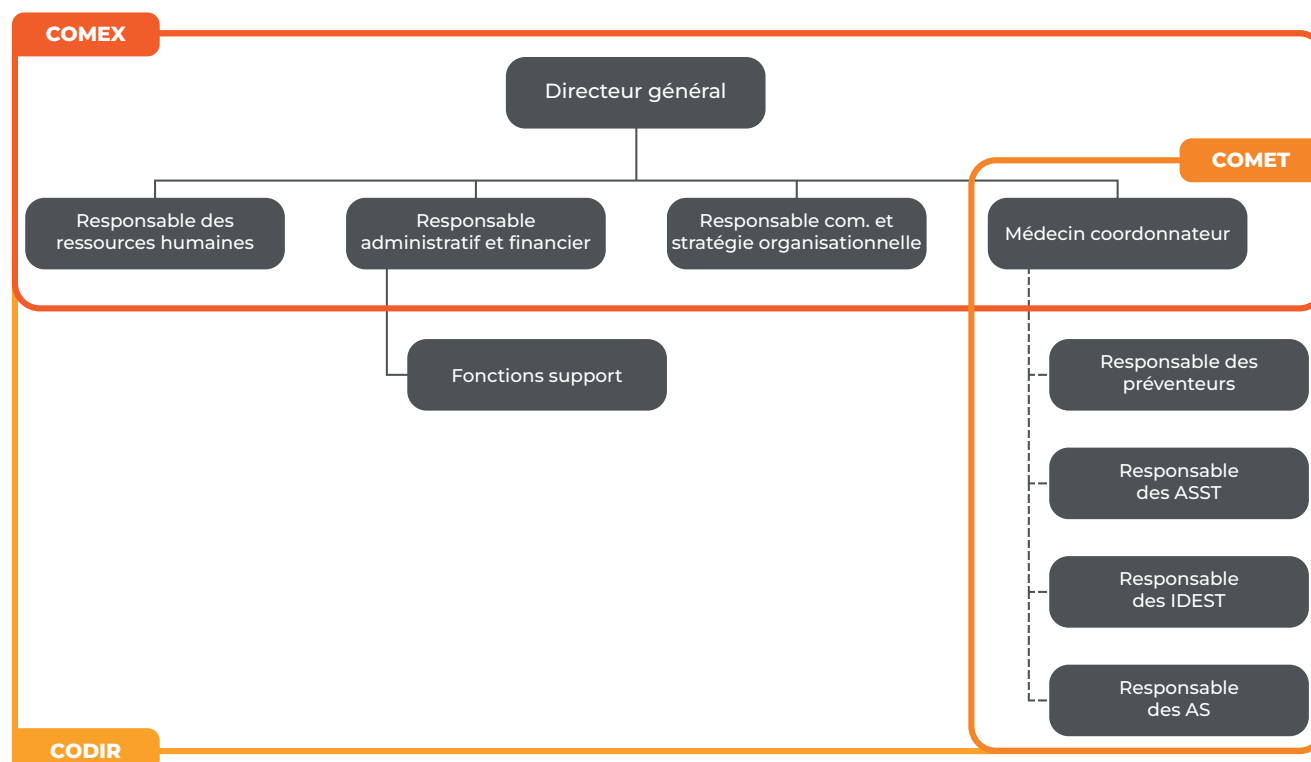
En complément de la chefferie de projet, les groupes de travail se dotent d'une méthodologie qui les distinguent des projets.

Le groupe de travail regroupe quelques personnes de compétences diverses dont l'objectif est de développer l'expertise dans un domaine précis. Le groupe de travail n'a pas de limite de durée, contrairement aux projets. Il n'en est pas moins que les deux assurent une transversalité.

Deux catégories de groupe de travail sont à distinguer :

- Les groupes de travail opérationnels : ils s'intéressent à la production et à la montée en expertise sur un domaine précis
- Les groupes de travail expérimentés : ils renvoient à la fois à la maturité / supervision du groupe de travail et à la vigilance, surveillance juridique et / ou technique

A ce jour, il existe sept groupes de travail : addictions, amiante, risques routiers, risques chimiques, poussières / fumées, QVCT / RPS et travail en hauteur (chutes).



Prévention des accidents du travail graves et mortels chez les travailleurs "précaires"

Sur la région Occitanie, l'accidentologie grave chez les travailleurs précaires (intérimaires, CDD et apprentis) poursuit sa baisse (-11% en 2021) selon les chiffres de l'OPPBTP.

Toutefois, cette évolution ne suit pas cette tendance concernant les accidents du travail mortels. Dans le BTP, près de 10% des décès concernent des salariés de moins de 25 ans, contre 5% dans tous secteurs confondus. Egalement, une surexposition à ce risque des intérimaires par rapport aux salariés en CDI a été constatée ; elle est estimée à 22,2% selon la CNAM*.

Pour quel public ?

Au regard de ce constat, le SRAS BTP oriente le premier axe de son projet de service sur les accidents du travail graves et mortels chez les travailleurs dits précaires en incluant les intérimaires, salariés en CDD et apprentis.

Un plan d'actions

Ce projet va permettre de développer des actions sur le terrain en vue de prévenir, voire diminuer les accidents du travail.

Le cadrage de ce projet reposera sur un recueil précis des besoins et une analyse des accidents du travail pour proposer les AMT les plus pertinentes.

*Source : https://www.preventionbtp.fr/actualites/tendances/accidents-du-travail-dans-le-btp-l-indice-de-frequence-poursuit-sa-baisse_FCnKXuoXpK6k7bbBycBxAL#:~:text=Le%20nombre%20d'accidents%20du,d'accidents%20du%20travail%20suppl%C3%A9mentaire.

A date, sont pressenties les actions suivantes :

Pour tous

- Actions de sensibilisation collective (réunion, campagne d'affichage, webinaire, serious game, escape game,...)
- Aide à la construction du livret d'accueil des entreprises

Pour les apprentis

- Support pédagogique pour expliquer la santé au travail diffusé auprès des apprentis de moins de 25 ans
- Des analyses de l'activité des apprentis, en vue d'améliorer les conditions de travail
- Mise en oeuvre d'une culture prévention à destination des apprentis et des maîtres d'apprentissage

Pour les salariés en CDD

- Transmission d'un courrier pour sensibiliser aux risques

Les indicateurs de performance

L'efficacité des actions seront mesurées essentiellement à partir des indicateurs suivants :

- La quantité d'actions engagées
- Le nombre de personnes sensibilisées
- Le nombre d'entreprises sensibilisées
- Le nombre de visites réalisées sur la population cible

Travail et fortes chaleurs climatiques



La cible sera affinée et clairement déterminée à l'issue d'un diagnostic d'exposition à la fin de la période estivale 2024.

Un plan d'actions

Le plan d'actions reposera sur un diagnostic d'exposition permettant d'identifier le public le plus concerné et les besoins qui lui sont inhérents.

L'orientation donnée à ces actions sera de l'ordre de la sensibilisation classique au travers de webinaires lors d'épisodes caniculaires, des messages pédagogiques transmis dans les centres via les écrans TV en salles d'attente. Des questionnaires adressés en fin d'été sur le ressenti des salariés face au vécu dans le travail sous fortes chaleurs climatiques permettront d'orienter et d'affiner la mise en place d'actions de prévention primaire.

Les indicateurs de performance

L'efficacité des actions sera mesurée essentiellement à partir des indicateurs suivants :

- Le nombre de réponses aux questionnaires
- Le nombre de participants aux diverses actions de sensibilisation
- Le nombre d'entreprises accompagnées dans le cadre de cette thématique

Selon les relevés de données météorologiques fournies par météo France, la région Occitanie est particulièrement confrontée à l'élévation des températures qui se traduit par une augmentation des journées de forte chaleur et des sécheresses. Le nombre de jours chauds (température max supérieure à 25°C), est en nette augmentation sur la période 1961-2012. Les tendances vont de +5 à +7 jours tous les 10 ans*.

Ce constat interroge sur le travail en extérieur pendant les épisodes de fortes chaleurs et les employeurs sont tenus par la réglementation de mettre en place des mesures pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs.

Pour quel public ?

Le public pressenti sur ce projet serait les maçons des travaux publics, les agents de Voiries et Réseaux Divers (VRD) et les salariés travaillant en hauteur (charpentiers, couvreurs, etc...).

*Source : https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/adaptation_au_changement_climatique_-_livret_4-risques-web.pdf

Prévention de la désinsertion professionnelle

La prévention de la désinsertion professionnelle couvre un champ plus large que le maintien en emploi. Cette thématique concerne 14 216 personnes accompagnées en Occitanie, tous statuts et secteurs d'activités confondus, sur l'année 2020.

La part du BTP dans le domaine de la PDP nous est inconnue à l'échelle de la région.

Toutefois, et selon le PRST4, « *le focus sur la prévention de la désinsertion professionnelle du diagnostic régional santé travail réalisé en Occitanie confirme ces inquiétudes avec un taux d'emploi de 27,7% pour la population des 60-64 ans contre 69% pour les 55-59 ans et 77% pour les 25 à 54 ans, illustrant ainsi la nécessité de renforcer les actions de prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle* ».*

L'enjeu principal de ce projet au sein du SRAS BTP va être de renforcer le partenariat avec l'ensemble des acteurs régionaux (Cap emploi, CARSAT, CPAM, etc...).

Pour quel public ?

La PDP concerne toute personne en difficulté potentielle ou effective, qu'elle ait ou non été en arrêt de travail (accident et / ou maladie, que l'origine de cet arrêt de travail soit professionnelle ou non).

Un plan d'actions

Bien que la cible soit large, les actions seront ciblées et étoffées à l'aide du recueil des besoins terrain réalisé dans la phase de cadrage du projet.

Les actions pressenties à date sont :

Pour tous :

- Développement du partenariat avec tous les acteurs du maintien en emploi
- Recours à la cellule PDP
- Communication sur la PDP adaptée aux entreprises
- Mise en avant de la visite de mi-carrière et création d'un document de fin de visite de mi-carrière à remettre aux travailleurs pour la sécurisation des parcours professionnels.
- Elaboration de questionnaires ciblés dans la fiche entreprise, lors des entretiens médicaux / paramédicaux
- Construction d'une Action de Prévention Primaire (APP) auprès des entreprises après avoir recueilli des données

Pour les TPE / PME :

- Action de Prévention Primaire auprès des employeurs

Pour les Grandes entreprises :

- Actions ciblées sur la prévention de la désinsertion professionnelle et la fin de carrière (lors de CSE notamment)

Indicateurs de performance

Il sera nécessaire de trouver des indicateurs qui permettront de mettre en avant la notion de difficulté potentielle et, également de définir avec précision tous les niveaux de difficultés à recenser.

D'ores et déjà, les indicateurs suivants peuvent être retenus :

- Taux d'accidents du travail communiqué par la CPAM
- Nombre de visites à la demande du salarié
- Nombre de visites à la demande de l'employeur
- Nombre de visites de mi-carrière effectuées
- Nombre de personnes orientées vers la cellule PDP
- Nombre de visites à la demande du médecin du travail
- Nombre de visites de pré-reprise



Annexes

Glossaire

-- A --

AMT : Action en Milieu de Travail

APP : Action de Prévention Primaire

-- C --

CARSAT : Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CERC : Cellule Economique Régionale de la Construction

CMT : Commission Médico-Technique

CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie

CODIR : Comité de Direction

COMET : Comité Médico-Technique

COMEX : Comité Exécutif

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CSE : Comité Social et Economique

-- I --

INB : Installation Nucléaire de Base

-- O --

OPPBTP : Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

-- P --

PDP : Prévention de la Désinsertion Professionnelle

PRST4 : Quatrième Plan Régional de Santé au Travail

-- V --

VRD : Voiries et Réseaux Divers

